

15

R A P P O R T

OBJET : CRÉATION D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR BOULEVARD SOLIDARITÉ, RUE DES DRAPRIERS ET RUE DE LA MOUÉE

Dans le prolongement de la création d'un carrefour giratoire entre la RD4/boulevard Solidarité, la rue des Potiers d'Étain et la rue de la Baronète et dans le cadre du développement de la ZAC de la Mouée, il est envisagé de traiter le carrefour situé à proximité, formé par le boulevard Solidarité, la rue des Drapiers et la rue de la Mouée.

Ce carrefour, qui supporte un important trafic routier est très accidentogène.

Afin d'améliorer cette situation, il est prévu :

- de traiter cette intersection en mode giratoire,
- de rénover la voirie et l'éclairage public,
- de créer des îlots centraux,
- de réaliser le traitement paysager de cette entrée de ville.

L'opération est estimée à 640.000 euros TTC à financer au moyen des crédits inscrits au programme d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation de ces travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de consultations, conformément au Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention ou document contractuel avec le Conseil Général de la Moselle,
- de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

d'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : CRÉATION D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR BOULEVARD SOLIDARITÉ, RUE DES DRAPERS ET RUE DE LA MOUÉE

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 28 et 40,

VU la loi n° 95/127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser le carrefour formé par le boulevard Solidarité, la rue des Drapiers et la rue de la Mouée, en le traitant en mode giratoire,

DÉCIDE

- la réalisation des travaux de création d'un giratoire au carrefour formé par le boulevard Solidarité, la rue des Drapiers et la rue de la Mouée. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz et le coût de l'opération est estimé à 640.000 euros TTC,

- de recourir pour ce faire, à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant cette procédure de marché public menée par voie de procédure adaptée en vue de la réalisation de l'opération susvisée,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention ou document contractuel avec le Conseil Général de la Moselle,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON